RAPPEL DES BONS GESTES

Les ressources en eau ne sont pas inépuisables. Nous devons éviter les gaspillages. Avec ces gestes simples, nous pouvons réduire notre consommation de 30%.



Réparez toute fuite d'eau sans tarder



Privilégiez les douches aux bains



Installez des équipements sanitaires économes en eau



Pensez à constituer des réserves d'eau de pluie pour arroser votre potager et jardin



Économisez l'eau, c'est protéger la ressource. C'est aussi réduire ses dépenses

POUR EN SAVOIR PLUS



La Direction Départementale des Territoires du Territoire de Belfort

Service Eau, Environnement & Forêt 8 Place de la Révolution Française B.P. 605 - 90020 Belfort Cedex Courriel : ddt-seef@territoire-de-belfort.gouv.fr

> La DREAL Bourgogne-Franche-Comté



www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr





https://ofb.gouv.fr



VOIR AUSSI

Deux sites pour consulter les arrêtés de restriction d'eau, les secteurs concernés et les actualités liées à la sécheresse :

- **1.** www.territoire-de-belfort.gouv.fr
- 2. propluvia.developpement-durable.gouv.fr



ALERTE SÉCHERESSE

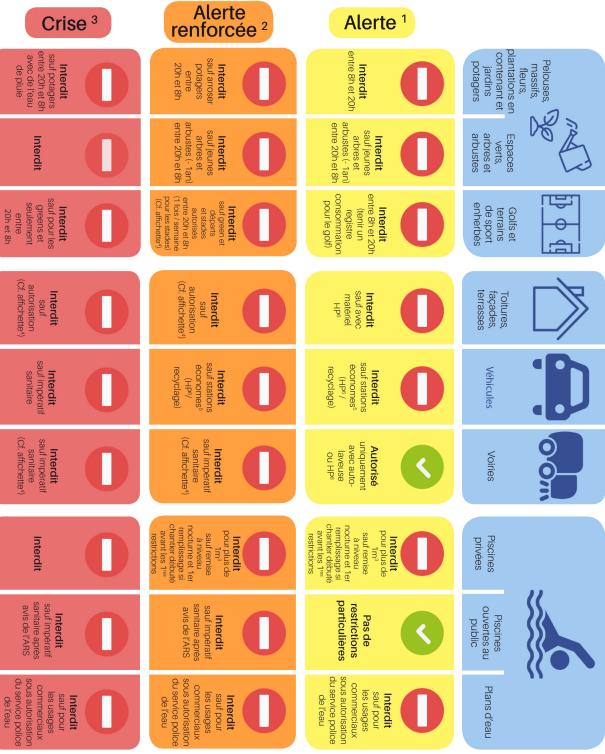
Juin 2022

En période de sécheresse, l'arrêté de restriction des usages de l'eau permet de garantir la disponibilité de la ressource en privilégiant une gestion humaine raisonnée.

PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

Arrosages Nettoyages Remplissages / Vidanges









L'irrigation des cultures est également soumise à restriction (se réferer à l'arrêté de restriction en rigueur).

En cas de non respect de la réglementation, le contrevenant est passible d'une sanction pouvant

E. Pour toute situation non illustrée dans ce document, veuillez prendre contact

DDT ou vous référer à l'arrêté de restriction en vigueur

Sept Sep



Les fontaines sont fermées à tous niveaux quand cela est techniquement possible. Les restrictions et interdictions mentionnées sont valables quelle que soit la ressource sollicitée (nappes / rivières / lacs / pompage / réserve d'eau de pluie). Les dérogations doivent être sollicitées et justifiées par courriel (voir ci-dessous) auprès de la DDT et présentées en cas de contrôle. Des relevés de compteur peuvent être demandés



avec le service police de l'eau de (à retrouver dans votre mairie).

Elle correspond à une aggravation de la situation hydrologique par rapport au niveau de l'alerte, sans toutefois que les milieux aquatiques et les usages de l'eau ne soient encore trop durement atteints. Elle est déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus assurés dans de bonnes conditions

Elle commence lorsque les milieux et les usages de l'eau sont très durement affectés par la situation hydrologique. Cette situation doit conduire à la limitation des usages de l'eau aux usages prioritaires (notamment l'eau potable, l'eau pour le bétail...). Tous les autres usages ont vocation à être interdits.

Système équipé d'un dispositif de recyclage de l'eau validé par la DDT. Délivrée par la DDT (90), cette attestation fait mention des jours et horaires de consommation d'eau

6. HP Haute pression 5

Station économe

4. Affichette

7. ARS

Agence Régionale de Santé